Plan Action Handicap Accoord

10 mesures pour Agir

1

Doubler le nombre d'enfants et d'adolescents accueillis en milieu ordinaire afin de répondre aux demandes des familles de pouvoir accéder à un système éducatif extrascolaire **ouvert à tous** et dans leur quartier.

2

Créer une équipe d'animation et un poste de coordinateur permettant d'accompagner les familles, les bénévoles et les professionnels de l'Accoord pour **mieux accueillir les enfants, les adolescents et les adultes.**

3

Mettre à disposition un **numéro Vert** et un guide d'accueil permettant de **répondre concrètement aux questions des familles** et d'entamer un dialogue pour assurer une réponse cohérente aux besoins d'accueil.

4

Engager des **travaux de mise en conformité**, en lien avec la Ville de Nantes, **dans les centres sociaux, les accueils de loisirs** et les clubs ados pour s'assurer de leur accessibilité.

5

Initier des propositions complémentaires dans les programmes des centres socioculturels permettant l'**accueil d'adultes en situation de handicap.**

6

Constituer un groupe de suivi composé de bénévoles, de professionnels, de familles et de partenaires pour accompagner le plan et valider le rapport annuel de mise en œuvre.

7

Animer dans nos équipements des temps spécifiques pour sensibiliser, expliquer et encourager à changer de regard sur le handicap.

8

Désigner un référent handicap pour **faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap** afin de dépasser les normes légales, notamment dans les fonctions d'animation.

9

Organiser un plan de formation interne et externe avec les partenaires pour **accompagner la montée en compétence des professionnels et des bénévoles** de l'Accoord.

10

S'engager à participer et à **soutenir les initiatives nantaises** sur le handicap.

Suivez l'Accoord sur les réseaux sociaux

accoord
www.accoord.fr

Service information et communication Accoord - RÉZO communication : 02 40 34 69 96